

## Note n° 83 aux retraitées et retraités adhérent à Solidaires

Le 31 juillet 2021

### Mobilisons-nous contre le passe sanitaire et pour nos droits

La loi sur le passe sanitaire valide la sanction plutôt que l'incitation de la vaccination.

**Nous estimons que la vaccination est l'instrument principal de lutte contre la pandémie**, y compris au niveau mondial. C'est notamment pour cette raison que nous avons exigé et continuons d'exiger la mise à disposition de vaccins fiables pour toutes les personnes qui le souhaitent et, prioritairement, pour les personnes à risques, et ceci dans tous les pays. Il n'est pas acceptable que tout ceci relève « des lois du marché ».

**Mais nous refusons que la délivrance de ce passe sanitaire conditionne finalement notre vie sociale et professionnelle à un vaccin**, qu'elle soit un outil supplémentaire de renforcement du contrôle sur la population, du contrôle policier et de la mise en place d'une surveillance numérique généralisée.

**Plutôt que menacer et contraindre, il faut inciter**, informer, aller au contact direct de la population, renforcer les moyens humains et matériels de la santé. Tout ceci aurait fait avancer, et ferait avancer, collectivement et en responsabilité notre société dans la lutte contre la pandémie.

**Les travailleuses-eurs dans les « établissements recevant du public »** (santé, culture, partie du commerce, etc.) ... se verront appliquer un régime où la suspension du contrat de travail et de rémunération pourrait durer tant que la vaccination n'est pas engagée, situation très rapidement intenable. Ces dispositions ne sont pas acceptables, poussent à la démission des salarié-es et risquent de fortement dégrader la situation sociale de milliers de personnes.

Dans ce contexte, loin des motivations complotistes et de celles de l'extrême droite, nous appellons le plus grand nombre à participer aux mobilisations qui refusent le passe sanitaire, qui s'opposent à la dégradation des libertés et des droits sociaux et exigent un renforcement des services de santé et une plus grande accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire, sans conditions de revenu.

Pour voir le communiqué de Solidaires en entier, cliquer [ici](#).

Pour signer la pétition unitaire : [ici](#).

### Propagande pour une « réforme » des retraites

**Le Comité de suivi des retraites (CSR)** est chargé par le gouvernement d'évaluer chaque année le système français (voir son avis [ici](#)). Il confirme que le surcoût lié à la Covid est « sous contrôle » et ne créerait que momentanément un pic de déficits en 2020 et 2021. A long terme, la part des dépenses de retraites dans le PIB se maintiendrait autour de 13,5% du PIB ... mais le CSR signale que c'est aux responsables politiques de décider si ce niveau convient, est trop ou pas assez élevé... S'ils jugent que c'est trop élevé par rapport aux autres besoins, il faudra recourir à « *un recul plus marqué de l'âge de la retraite et/ou un repli plus important du niveau de vie relatif des retraités* ». C'est « *un problème d'arbitrage global de finances publiques* ».

**L'UNIRS constate que les retraité·es fournissent déjà un gros effort** puisque leur part dans le PIB reste stable alors qu'ils seront de plus en plus nombreux. Mais le gouvernement pourrait leur demander davantage de régression pour limiter les dépenses publiques. Macron reste prudent, il attend la fin des crises sanitaire et économique, car il sait bien que le retour de la réforme des retraites ne passerait pas dans cette période. Le sondage Odoxa-Dentsu consulting a mesuré que l'évocation de cette réforme a provoqué une baisse de deux points de sa popularité dans l'opinion en juillet, qui l'a fait passer sous la barre des 40 %.

**Il est de plus en plus manifeste que cette nouvelle réforme** ne vise en rien à renforcer la justice de notre système de retraite mais a pour premier objectif de réduire encore le poids des dépenses publiques pour favoriser les possibilités de profits pour les capitaux privés. Le sort concret de millions de personnes est un dégât collatéral programmé par les initiateurs de ces réformes.



## Baisse du pouvoir d'achat de la retraite complémentaire du privé ?

La pandémie a dégradé la situation financière de l'Agirc-Arrco, le régime complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé. Le déficit serait de 4,8 milliards d'euros et la contrainte de disposer d'une réserve financière de six mois de prestations ne serait plus respectée autour de 2029 (la réserve est actuellement de 63 milliards d'euros et couvre 9 mois, elle descendrait à 4 mois en épingleant les déficits temporaires dus à la crise).

Les « partenaires » sociaux doivent maintenant signer, ou pas, un avenant à l'accord de 2019 qui comporte deux régressions importantes :

- La revalorisation des pensions sera du montant de l'inflation diminuée de 0,5 point pendant deux ans ! La sous revalorisation n'est pas nouvelle, mais elle était limitée à 0,2 %, cet « accord » la porte à 0,5 %.
- La valeur d'achat du point ne sera plus réévaluée selon le salaire moyen annuel, ce qui aurait eu pour conséquence de la diminuer de plus de 4 % en 2020, donc d'obtenir plus de points avec la même somme. L'avenant prévoit une valeur d'achat inchangée en 2021.

En revanche, une régression disparaît, ce serait la fin de la baisse du budget de l'action sociale qui permet notamment aux retraités les plus modestes de financer une aide à domicile.

Pour que cet avenant s'applique, il doit être signé par plusieurs organisations syndicales représentant 50% des droits de vote. CFDT et CFTC seraient pour, FO, CFE-CGC et CGT contre. L'accord de 2019 avait été majoritaire avec l'appui de FO. Quand bien même l'avenant serait voté, son application par le conseil d'administration serait difficile avec l'opposition de trois organisations. Le Medef reste intransigeant sur sa proposition d'avenant, même si un recul de l'âge de départ en retraite augmenterait fortement le niveau des réserves. A suivre...

## Non à la retraite à 64 ans !

Tout incite à ne pas reculer encore une fois l'âge de part en retraite : le fait incontestable que la moitié des personnes partant en retraite ne sont déjà plus au travail, le chômage important qui ne pourrait qu'augmenter, les jeunes en galère qui attendent le départ d'un ancien, l'augmentation des arrêts maladie des salarié·es les plus âgé·es, les dispositions dans les entreprises pour faire partir les plus âgés... Les personnes interrogées par un sondage publié par l'assurance Aviva « estiment que l'âge moyen idéal pour partir à la retraite est de 58 ans ».

Les discours développés par tous les gouvernements depuis plus de 20 ans selon lesquels « on vit plus longtemps, on doit donc travailler plus longtemps », ceci étant présenté comme « une évidence », visent totalement à maintenir un niveau élevé de chômage. De tout temps, sous tous les régimes et tous les cieux, un nombre de chômeuses et de chômeurs élevé améliore le rapport de forces des employeurs et des détenteurs de capitaux par rapport aux salariés. C'est un outil pour améliorer le partage des richesses en faveur des patrons.

## Nouvelles des départements

**13 Bouches-du-Rhône** : le groupe des 9 a commencé à préparer la journée d'actions du 1<sup>er</sup> octobre. Il a adressé une déclaration à tous les journaux, notamment sur la dette que ni les retraité·es, ni les travailleur·ses, ne doivent supporter.

A Marseille, pour le 1<sup>er</sup> octobre, il organise une conférence de presse, une manifestation Vieux Port/Péfecture avec prise de parole, si possible animée tout le long par des intermittents avec des saynètes.

**45 Loiret** : l'UDIRS a écrit aux deux députées Monique Iborra et Caroline Fiat, les autrices du rapport de 2018 sur l'aide sociale à l'hébergement.

Dans sa réponse, Monique Iborra partage totalement la demande de suppression de l'obligation alimentaire faite aux petits-enfants pour les personnes âgées, ce qui gonfle les revenus disponibles et dispense de verser l'ASH.

**69 Rhône** : le groupe des 9 s'énerve de l'absence de réponses aux questions posées au CDCA, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; si rien ne change, les organisations quitteront la prochaine séance.

Pour l'action du 1<sup>er</sup> octobre, est décidé le principe d'une manifestation de la place de la Comédie vers la préfecture, avec arrêts pour prise de parole et une éventuelle demande d'entrevue au Préfet.

Un lettre est approuvée pour refuser l'augmentation des transports locaux.

**85 Vendée** : le groupe des 9 a préparé la journée d'action du 1<sup>er</sup> octobre et un tract d'information à diffuser.

**Quelques idées ont été émises** : remise des cadeaux à la députée, manifestation avec la baguette de pain, bref du visuel.

**Les retraité·es Solidaires** ont pris en charge le « dossier Loiret » contre la contrainte d'obligation alimentaire à la famille, enfants, voire petits enfants pour payer les chers tarifs des Ehpad.

**92 Hauts-de-Seine** : les retraité·es ont activement participé à une mobilisation unitaire santé, contre les fermetures des hôpitaux de proximité Bichat – Beaujon, Villejuif - Orsay - Beaumont..., pour des ouvertures de lits à l'Hôtel Dieu - Val de Grâce...

**Une délégation** de 3 personnes a été reçue par un sous-fifre d'Olivier Véran, qui a vaguement promis d'aller voir l'état matériel des hôpitaux Bichat et Beaujon.